

Infomail n° 10 – avril 2014

Chère lectrice, cher lecteur,

Fin 2013 a vu la clôture du projet « Prestations dans le domaine de l'interprétariat communautaire », auquel s'est attelé INTERPRET depuis 2010. Nous constatons avec satisfaction que, grâce aux résultats des années passées, grâce à l'acceptation en tant qu'association de la branche ainsi qu'au rôle établi comme service spécialisé et centre national de compétence, le maintien de l'offre n'a, à aucun moment, été remis en question. INTERPRET a donc élaboré, à nouveau en collaboration avec IDEA, un programme pour les années 2014-2017 et a pu signer avec les offices fédéraux ODM et OFSP une convention de subvention pour les prochaines quatre années. Les prestations de service d'INTERPRET sont ainsi assurées pour cette période. L'essentiel du programme 2014-2017 est la poursuite des structures et des offres développées avec succès : l'assurance de la qualité de la formation et de la qualification des interprètes communautaires et des médiateurs et médiatrices interculturels d'une part, et les activités de relations publiques, de sensibilisation et de lobbying d'autre part. Dorénavant, le centre de compétence d'INTERPRET sera également responsable de l'évaluation des données statistiques relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle. Des nouveautés sont attendues également au niveau de la qualification, avec la révision de l'examen professionnel : le système modulaire de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle sera élargi considérablement, au moyen de nouveaux modules optionnels. Les nouveaux modules nécessaires à l'acquisition du brevet fédéral seront également accessibles à tous les interprètes communautaires et à tous/toutes les médiateurs/trices interculturel-le-s, comme des modules de formation continue individuels et attrayants.

Outre ces nouveautés, importantes et très réjouissantes, cet Infomail vous offre, comme à l'accoutumée, un mélange de rapports, d'actualités et d'indications.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Rapport annuel 2013

L'année 2013 s'est révélée très importante et décisive pour INTERPRET. En dehors de ses divers projets, activités et affaires courantes, INTERPRET s'est trouvée une fois encore dans la nécessité de réfléchir à son avenir. Comme nous l'avons souligné précédemment, elle a relevé le défi avec succès. Le rapport annuel 2013, disponible dès aujourd'hui sur le site Internet, vous renseignera sur tout ce qui nous a préoccupés.

[Rapport annuel 2013 \(Site web INTERPRET\)](#)

Un *teaser* sur l'interprétariat communautaire

Un montage habile de séquences de films issus de la plate-forme de formation TRIALOG a permis de créer un petit film, intéressant et attrayant, sur l'interprétariat communautaire. Selon Wikipedia, un *teaser* (en anglais : *tease* = taquiner, aguicher) interpelle le public par un message énigmatique qui l'incite à s'intéresser à la suite de l'action de communication. Nous espérons que le film aura l'effet souhaité ! [Blaustich Film](#) a produit le petit film, comme c'était déjà le cas

des originaux de la plate-forme de formation. Il est accessible non seulement comme lien mais peut également être réutilisé dans le cadre d'événements et de présentations.

[Teaser \(Film\)](#)

[Plate-forme de formation TRIALOG \(lien\)](#)

Nouveautés au centre de compétence

Nouvelle présentation de la rubrique « Interprétariat communautaire »

Dans le cadre de nos efforts pour rendre le site d'INTERPRET plus clair et lisible, malgré le volume d'informations qui s'y trouve, nous avons entrepris quelques transformations, et notamment changé la structure de la rubrique « Interprétariat communautaire ». Deux sous-rubriques (« Interprétariat communautaire sur place » et « Interprétariat téléphonique ») mettent en évidence les deux options d'interprétariat communautaire possibles (vous trouverez plus de détails dans le paragraphe suivant). Parallèlement, les informations relatives aux déroulements et aux acteurs des interventions ainsi que la banque de données en ligne des interprètes communautaires certifiés ont été rassemblés sous une nouvelle rubrique : « Trouver un(e) interprète communautaire ».

[Rubrique Interprétariat communautaire \(Site web INTERPRET\)](#)

[Rubrique Trouver des interprètes communautaires \(Site web INTERPRET\)](#)

Réflexions relatives à l'interprétariat téléphonique

Depuis le printemps 2011, un service national d'interprétariat téléphonique est mis à disposition. Financé par l'Office fédéral de la santé publique OFSP et géré par AOX medios, il offre des prestations d'interprétariat 24 heures sur 24, dans les trois langues nationales, et en 12 langues d'interprétariat. Le recours au service national d'interprétariat téléphonique reste en-deçà des attentes et le service dépend toujours du soutien financier de la Confédération. La publication d'un film de formation et de publicité vise à changer la donne.

[Film Interprétariat téléphonique \(film\)](#)

Du point de vue d'INTERPRET, l'offre du service national d'interprétariat téléphonique représente un complément professionnel, très précieux pour l'interprétariat communautaire sur place. Particulièrement en cas d'urgence, mais aussi dans d'autres situations pour lesquelles on n'avait jusque-là pas recours à des interprètes professionnels, les interprètes fournissent par téléphone des prestations importantes. Grâce à une offre avantageuse économiquement et facilement accessible pour des entretiens simples et brefs, le service d'interprétariat téléphonique permet de réduire considérablement le recours à des auxiliaires à la traduction privés (proches, enfants) et à des interprètes ad-hoc occupant une autre fonction dans les institutions concernées.

Afin que l'interprétariat téléphonique soit utilisé de manière ciblée et qu'il puisse avoir l'effet positif décrit ci-dessus, grâce aux expériences positives des utilisateurs et utilisatrices du service, il est indispensable d'évaluer minutieusement les possibilités et les limites des différentes offres. Ainsi, entre l'interprétariat communautaire sur place et l'interprétariat téléphonique, il s'agit de privilégier le premier en cas d'entretien pouvant être planifié à l'avance, dont le contenu est complexe, éventuellement chargé émotionnellement ou culturellement.

Par conséquent, INTERPRET soutient les informations sur l'interprétariat communautaire que le film véhicule et le considère comme un instrument informatif intéressant et satisfaisant pour les

activités de relations publiques. Par contre, le choix des situations d'intervention présentées ne nous convainc pas. En effet, nous les considérons comme trop complexes et importantes émotionnellement. La pratique montrera si le recours à l'interprétariat téléphonique est vraiment adéquat dans de telles situations.

Information aux médias concernant le lancement des programmes d'intégration cantonaux PIC

Le 28 février, au restaurant La Cultina de Berne, l'Office fédéral des migrations ODM et la Conférence des gouvernements cantonaux CDC ont informé les médias quant aux programmes d'intégration cantonaux, en cours depuis le 1^{er} janvier 2014. Barbara Büschi, suppléante du directeur de l'ODM et Sandra Maissen, secrétaire générale de la CDC, ont présenté le principe des PIC et ont montré leur importance pour un encouragement de l'intégration coordonnée, axée sur les besoins et durable, principalement dans les structures ordinaires. Le projet fide, français, italien et allemand en Suisse, et l'interprétariat communautaire ont été présentés plus en détail, comme exemples concrets de mesures encourageant l'intégration mais aussi d'interaction entre la Confédération et les cantons. A cette occasion, le nouveau *teaser* (cf. plus haut) a été visionné et INTERPRET était présente, avec un stand d'informations.

Malheureusement, les médias n'ont montré qu'un intérêt modéré. En effet, suite à la votation du 9 février, l'accent ne semble pas être mis sur les questions liées à l'intégration. Sous les liens suivants, vous trouverez les interventions ayant été publiées :

[Emission SRF, journal télévisé du 28.2.14 \(lien\)](#)

[Article dans la NZZ du 1.3.14 \(lien\)](#)

[Emission RTS, le 12h30, 28.2.14 \(lien\)](#)

Nouveautés à l'office de qualification

Statistiques 2013

En 2013, un total de 91 certificats a été remis, en 34 langues : en Suisse alémanique, 54 interprètes communautaires ont été certifiés, en Romandie 35 et au Tessin 2. Actuellement, plus de 900 personnes disposent du certificat INTERPRET. Le seuil magique des 1'000 certificats sera probablement atteint à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine !

Vous trouverez des chiffres détaillés de l'office de qualification dans le paragraphe correspondant du rapport annuel d'INTERPRET.

Examens professionnels

Les 3 et 4 décembre 2013, 15 candidat-e-s se sont présenté-e-s pour les examens professionnels. 11 candidat-e-s ont réussi toutes les parties de l'examen; quatre candidat-e-s ont réussi certaines parties de l'examen, mais doivent en repasser une ou deux. Nous félicitons les personnes suivantes qui sont maintenant en possession du brevet fédéral :

Almeshet Bekele Herweg, Aynur Cigerli, Monica Cosentino, Ridha Ghnichi, Fatima Monteiro Reis Huser, Niruba Marazzi, Hiwet Meyer-Afework, Inaya Noureddine-Kandil, Karine Rebecchi, Nervin Yalcin et Tania Yanni Meyer.

Le prochain examen professionnel selon le règlement d'examen actuel aura lieu en décembre 2014 et l'avis d'examen sera publié fin mars sur le site d'INTERPRET. Ce sera probablement le

dernier examen qui se déroulera selon l'ancien modèle. A partir de 2015, l'examen professionnel pour les interprètes communautaires et les médiateurs/trices interculturel-le-s se déroulera selon le nouveau règlement. Ce dernier ainsi que la directive y relative sont actuellement examinés du point de vue juridique par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI. Nous prévoyons de les mettre à disposition sur notre site Internet à partir de mai.

Le nouveau système modulaire d'INTERPRET

Dans le contexte de la révision de l'examen professionnel, une série de modules optionnels a été développée, qui s'adressent aux interprètes communautaires certifiés et les préparent à des tâches spécifiques et à des domaines d'intervention supplémentaires : l'interprétariat téléphonique, l'interprétariat dans le domaine de la santé psychique ou auprès des autorités administratives et judiciaires, ou bien encore des activités de la médiation interculturelle, telles que l'accompagnement de personnes dans le processus d'intégration, l'animation de groupes de parole et de séances d'information et de formation ou des projets dans un contexte interculturel.

En plus de leur utilité immédiate, les modules de formation continue servent à se préparer au nouvel examen professionnel pour interprètes communautaires et pour médiateurs/trices interculturel-le-s. Vous découvrirez le nouveau système modulaire de manière plus détaillée lors de l'assemblée des membres d'INTERPRET, le 21 mai, ou après cette date, sur le site Internet d'INTERPRET.

Nouvelle composition de la commission qualité

Le développement du système modulaire d'INTERPRET (cf. plus haut) a entraîné également un élargissement de la commission qualité. Après l'élection par le comité d'INTERPRET, la commission qualité se compose comme suit :

Neela Chatterjee (ethnologue, collaboratrice scientifique du centre de compétence INTERPRET), *Janine Cola* (collaboratrice scientifique de l'office de qualification INTERPRET), *Isabelle Fierro* (psychologue, responsable du service de formation et d'interprétariat d'Appartenances, Lausanne), *Marianne Keller* (infirmière et ethnologue, responsable du service spécialisé pour les questions interculturelles du Kinderspital Zürich), *Daniela Luzzi Conti* (enseignante, traductrice et interprète communautaire, Bâle), *Giona Mattei* (philosophe et sociologue, responsable du service de formation et d'interprétariat Derman, Lugano), *Feyrouz Ounaies* (traductrice et interprète communautaire, Fribourg), *Helen von Flüe* (pédagogue, superviseuse, responsable de projet pour l'interprétariat communautaire de Suisse centrale, Lucerne), *Nicole Weiss* (traductrice et interprète communautaire, Zurich). La commission qualité est présidée par *Margrit Hagenow-Caprez* (responsable de l'office de qualification INTERPRET).

Nouveaux examens de langue d'interprétariat

Depuis janvier de cette année, les candidates et les candidats au certificat INTERPRET passent tous un examen de langue d'interprétariat. Dans le cadre d'un entretien téléphonique avec un/e linguiste, les compétences linguistiques ainsi que d'autres compétences importantes pour l'interprétariat communautaire sont examinées, telle que la capacité d'expliquer les structures suisses et des termes techniques en langage courant. Une partie de l'examen consiste à transposer un court texte, écrit dans une langue officielle locale, vers la langue d'interprétariat, à l'oral.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi qu'un test modèle sur le site d'INTERPRET.

[Examen de langue d'interprétariat \(Site web INTERPRET\)](#)

Nous cherchons : des linguistes

Lors de brèves formations, près de 40 linguistes ont déjà pu être initiés à leurs fonctions en vue des nouveaux examens de langue d'interprétariat. Mais nous cherchons encore des expert-e-s pour les langues suivantes :

bengali, bilen, chinois cantonais, coréen, dari, grec, igbo, japonais, khmer, kikongo, kinyarwanda,, malinké, mandinka, népalis, pashto, peul, singhalais, slovaque, tchèque, tchéchène

Vous trouverez le profil exigé ainsi que d'autres informations sur le site Internet :

[Nous cherchons des linguistes \(Site web INTERPRET\)](#)

Journée professionnelle d'INTERPRET 2014

Tendre l'oreille plutôt que de détourner le regard ! Le racisme et la discrimination dans le dialogue

Tendre l'oreille lorsqu'il s'agit de racisme et de discrimination est le premier pas vers le courage civil. Mais qu'est-ce exactement que le racisme ? Quand est-ce qu'il faudrait réagir et comment ?

Les situations concrètes et les options de réactions possibles sont les points centraux de cette journée. Une analyse des conditions et possibilités juridiques fournit les premières bases.

La journée professionnelle sera animée par deux collaborateurs du service d'information et de conseil gggfon (www.gggfon.ch) ainsi que par le juriste et expert en protection contre la discrimination, Tarek Naguib.

La journée professionnelle s'adresse en premier lieu aux interprètes communautaires, mais les représentant-e-s des institutions de formation et des services régionaux d'interprétariat, les professionnel-le-s des domaines d'intervention ainsi que toutes les personnes intéressées sont les bienvenu-e-s !

La journée professionnelle aura lieu dans la salle paroissiale de Frieden, Steigerhubelstrasse 65 à Berne. Le nombre de participant-e-s étant limité, inscrivez-vous rapidement (au plus tard le 1er mai) !

[Dépliant Journée professionnelle \(pdf\)](#)

L'infomail paraît généralement trois fois par année. Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir d'informations d'INTERPRET par voie électronique, veuillez nous renvoyer ce courriel avec l'indication « se désinscrire ».

Corrections relatives aux coordonnées : Merci de corriger vos coordonnées si nécessaire, de nous communiquer si les informations doivent être envoyées à de nouvelles personnes ou à de nouveaux services.

INTERPRET
Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
tél : 031 351 38 28, fax : 031 351 38 27
coordination@inter-pret.ch, www.inter-pret.ch